

AVENANT N°2 à l'accord collectif de prévoyance interprofessionnel du 9 septembre 1999 relatif aux garanties « maintien salarial », « incapacité de travail et décès » des salariés non-cadres des exploitations de polyculture, viticulture, travaux agricoles et ruraux et des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

IDCC-9851-9852-9853-8525-8535

U.T. travail emploi de la Vendée
Enregistré le
07 DEC. 2015
sous le n° 04/2015
S.C.T.

Entre

- La Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Vendée,
- Le Syndicat des Horticulteurs et Pépiniéristes de la Vendée,
- Le Syndicat des entrepreneurs des territoires de la Vendée,
- La Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole de la Vendée.

D'une part, et

- L'Union départementale du Syndicat FGA/CFDT de la Vendée,
- L'Union départementale du Syndicat CGT-FO de la Vendée
- L'Union départementale du syndicat FO
- L'Union départementale du syndicat CFTC
- Le SNCEA/ CFE-CGC

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Mise en place de la garantie portabilité

La mise en place concrète de la garantie portabilité nécessite une hausse des cotisations de l'ordre de 10%.

Cela va se traduire par une augmentation de 0,16 % sur l'ensemble des garanties réparties pour moitié sur la part patronale et la part salariale

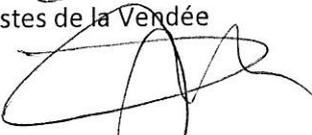
	TOTAL	Part patronale	Part salarié
Décès	0,31	0,19	0,12
Mensualisation non fixée	0,67	0,59	0,08
Incapacité	0,47	0,18	0,29
Invalidité	0,32	0,16	0,16
	1,77	1,12	0,65

Article 2 : Le présent avenant prendra effet au 1^{er} juillet 2015

Article 3 : Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à l'Unité Territoriale de la Vendée.

Fait à La Roche Sur-Yon, le 6 juillet 2015

Ont, après lecture, signé :

- Pour la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Vendée
 Brice GUYAU
- Pour le syndicat des Horticulteurs et pépiniéristes de la Vendée
 Marc-Henri DOYON
- Pour le syndicat des Entrepreneurs des territoires de la Vendée
 Patrick BRETIN
- Pour la Fédération départementale des Coopératives et utilisateurs de matériel agricole de la Vendée
 Vincent DOUILLARD
- Pour l'Union départementale du syndicat FGA/CFDT de la Vendée
 Dominique BOUHIER
- Pour la FNAF/CGT
 Jacques SERIN
- Pour FO
 Dominique DOUIN
- Pour la CFTC
 Hervé HUYGHE
- Pour le SNCEA/ CFE-CGC
 Bernard BOURRIQUEN